



11-1107-154

**Au Grand Conseil**

Motion : Ouverture plus large de l'exercice des droits populaires au sein des communes vaudoises

Nous demandons une modification des articles 106g et 110a de la LEDP, Loi sur l'exercice des droits politiques, pour diminuer les exigences relatives au nombre de signatures et aux délais, en matière d'initiatives et de référendums au niveau des communes vaudoises.

Développement :

Dans notre pays, les citoyennes et citoyens peuvent demander par une initiative qu'une proposition soit soumise à votation populaire. Les initiatives populaires émanent directement des citoyennes et des citoyens et ce droit d'initiative est reconnu sur le plan fédéral, cantonal et communal.

De même, si une partie de la population n'est pas d'accord avec une loi ou une décision de son parlement sur le plan fédéral, cantonal ou communal, elle peut déposer une demande de référendum.

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution vaudoise, c'est l'article 147 de ladite Constitution qui fixe le cadre général concernant les droits d'initiative et de référendum pour le corps électoral dans le canton de Vaud. Ces deux droits populaires peuvent s'exercer à l'échelon cantonal ou communal. C'est la Loi sur l'exercice des droits politiques, soit la LEDP qui fixe le nombre de signatures nécessaires ainsi que les délais relatifs à ces deux droits.

En comparaison fédérale et cantonale, un simple regard permet de constater que le canton de Vaud est le canton suisse qui met les plus fortes barrières, donc le cadre le plus restrictif, à l'accès des électeurs au droit d'initiative et au droit de référendum.

En ce qui concerne le droit d'initiative, les initiants en Ville de Lausanne doivent recueillir 10% du corps électoral en 3 mois. Pour la Ville de Berne, ce taux est de 5.9% en six mois et pour la Ville de Zurich de 1.36% en six mois.

Ci-joint quelques chiffres concernant le droit d'initiative :

Au niveau fédéral :

Suisse 5'092'212 électeurs 100'000 signatures en 18 mois soit 1.96%

Au sein des différents cantons :

Berne 714'115 électeurs 15'000 signatures en 6 mois soit 2.01%

Zurich 859'238 électeurs 6'000 signatures en 6 mois soit 0.69%

**Vaud 410'956 électeurs 12'000 signatures en 4 mois soit 2,92%**

Au sein des principales Villes :

Berne 83'451 électeurs 5'000 signatures en 6 mois soit 5.90%

Zurich 219'343 électeurs 3'000 signatures en 6 mois soit 1.36%

**Lausanne 83'473 électeurs 8'348 signatures en 3 mois soit 10.00%**

**Yverdon 18'887 électeurs 2'832 signatures en 3 mois soit 15.00%**

Pour ce qui est du droit de référendum, la situation est encore plus défavorable aux communes vaudoises en comparaison des grandes communes bernoises ou zurichoises.

Les référendaires en Ville de Lausanne doivent recueillir 8'348 signature en 20 jours, alors que pour les électeurs de la ville de Berne, il suffit de 1'500 signatures en trois mois et pour ceux de la ville de Zurich de 2'000 signature en 30 jours.

Ci-joint quelques chiffres concernant le droit de référendum :

Au niveau fédéral :

Suisse	5'092'212 électeurs	50'000 signatures en 100 jours	soit 0.98%
--------	---------------------	--------------------------------	------------

Au sein des différents cantons :

Berne	714'115 électeurs	10'000 signatures en 3 mois	soit 1,40%
Zurich	859'238 électeurs	3'000 signatures en 60 jours	soit 0.35%
<b>Vaud</b>	<b>410'956 électeurs</b>	<b>12'000 signatures en 40 jours</b>	<b>soit 2.92%</b>

Au sein des principales Villes :

Berne	83'451 électeurs	1'500 signatures en 60 jours	soit 1.80%
Zurich	219'343 électeurs	2'000 signatures en 30 jours	soit 0.91%
<b>Lausanne</b>	<b>83'473 électeurs</b>	<b>8'348 signatures en 20 jours</b>	<b>soit 10.00%</b>
<b>Yverdon</b>	<b>18'887 électeurs</b>	<b>2'832 signatures en 20 jours</b>	<b>soit 15.00%</b>

Il est important de redonner vie à la démocratie directe en permettant aux électrices et électeurs des communes vaudoises d'user de leur droit d'initiative et de référendum. Cependant, les conditions fixées par la législation vaudoise actuelle sont un frein à l'utilisation de ce droit qui est pourtant au cœur de nos droits démocratiques.

Lausanne, le 7 décembre 2011

Claude-Marin Voiblet,  
Député

REMBUS EN COMMISSION

Sources :

Source SCRIS

<http://www.bern.ch/stadtrat/rechtliches>

<http://www.majadoc.apps.be.ch/maja/generated/wahlen-20112011-ergebnis-prov.pdf>

GO = Gemeinde Ordnung von Bern und Zurich

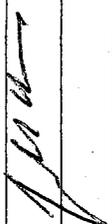
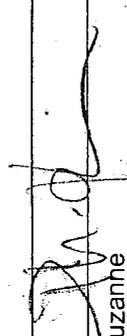
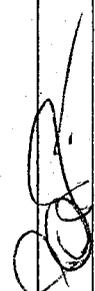
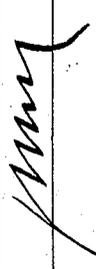
<http://www.maja.apps.be.ch/maja/internetAction/MajaInternetAction.do?method=read&typ=4&sprache=d>

[http://www.statistik.zh.ch/internet/justiz\\_inneses/statistik/de/wahlen\\_abstimmungen.html](http://www.statistik.zh.ch/internet/justiz_inneses/statistik/de/wahlen_abstimmungen.html)

# Liste des députés signataires – état au 6 décembre 2011

Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine	Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amstein Claudine	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent P. Chappuis	Durussel José
Apothéloz Stéphanie	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Eggenberger Julien
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Cherix François	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Fiora-Guttman Martine
Berlie Olivier	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Girardet Lucas
Bonjour Eric	De Icco Fabrice	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Glutz Félix
Borel Bernard	Debluë François	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Delay Elisabeth	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoiser Anne-Marie	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Guignard Pierre

# Liste des députés signataires – état au 6 décembre 2011

Haenni Frédéric	Monod Alain	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Montangero Stéphane	Roulet Catherine
Haury Jacques-André 	Mossi Michele	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Mouquin Michel 	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Nicolet Jacques	Schilt Jean-Jacques
Jaquier Rémy	Oran Marc	Schwaar Valérie
Jobin Philippe	Pache Rémy	Schwab Claude
Junglaus Delarze Suzanne 	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André 	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel 	Villa Sylvie
Marendaz André	Progin Sylvie	Voiblet Claude-Alain 
Martinet Philippe	Randin Philippe	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves 	Vuillemin Philippe
Mayor Olivier	Rau Michel	Walther Eric
Melly Serge	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mercier Pierre-Alain	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Métraux Béatrice	Rey-Marion Ailette 	Wyssa Claudine
Meyer Roxanne	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Miéville Michel 	Rithener Christiane	Züger Eric
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre